



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SITDCE

ANNEE 2024



Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs

32 Cours Sainte Anne

68000 COLMAR

Tél : 03 69 99 55 90

syndicats.intercommunaux@agglo-colmar.fr

En vertu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'élimination des déchets. Ce document est ensuite tenu à la disposition du public dans les collectivités membres. Afin de permettre aux collectivités membres du SITDCE de rédiger ce RPQS, le SITDCE établit chaque année un rapport d'activité.

1 GENERALITES

Créé en 1981, le SITDCE se compose à l'heure actuelle de 5 collectivités : Colmar Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach. Ces 5 collectivités regroupent 89 communes et 201 837 habitants (recensement 2022 – population légale 2024).

Le SITDCE est un syndicat à vocation unique qui a pour objet de traiter les déchets, c'est-à-dire les ordures ménagères, les autres déchets ménagers et les déchets industriels et commerciaux assimilés aux ordures ménagères. Son siège est à la Mairie de Colmar et ses locaux administratifs dans le bâtiment de Colmar Agglomération au 32 Cours Sainte Anne à Colmar.

A l'origine, ce syndicat a été créé pour répondre à un besoin précis qui était la fermeture imminente de la décharge du Ligibell. Effectivement, le moyen d'élimination des déchets durant cette période était l'enfouissement en décharge. Cette solution ne pouvant perdurer à cet endroit, il fallait trouver une solution alternative. Très vite le choix s'est porté sur une usine d'incinération avec récupération de chaleur puisque la Ville de Colmar possédait déjà un réseau de chauffage urbain.



2 LA DECHARGE DU LIGIBELL

De 1981 à 1988, date de mise en service de l'usine d'incinération, les déchets étaient stockés après compactage sur le site de la décharge du Ligibell, avenue de l'Europe à Colmar - Wintzenheim. Depuis, ce site a été fermé et réhabilité. A l'heure actuelle, subsiste un réseau de dégazage et de surveillance de ce site rendus obligatoires par la réglementation.

Des opérations de maintenance, ainsi que des améliorations du système en place, sont régulièrement effectuées. Ainsi 3 sociétés privées interviennent sur le site. La Sté Suez Bioénergie pour le suivi et la maintenance du réseau de dégazage, la Sté CERIA pour le suivi 24h/24 par un système de télésurveillance et Access pour l'entretien des espaces verts.

Le suivi de la qualité des eaux souterraines est également réalisé deux fois par an, par la Sté Archimed, sous forme de 2 campagnes de mesures réalisées l'une au printemps et l'autre en automne sur 7 points situés en amont (1 point) et en aval (6 points).

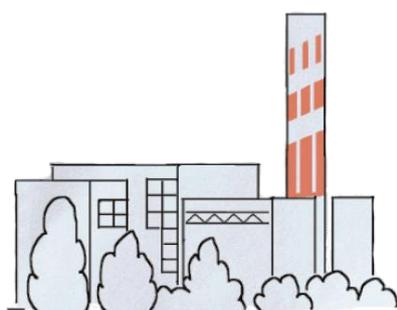
Ces mesures permettent de suivre l'évolution qualitative des eaux de nappe.



Courant 2019, le SITDCE a réalisé sur le site de l'ancienne décharge le zonage ATEX (risque d'explosion) et le document d'exposition au risque d'explosion (DRPCE). Fin juin 2020 une torchère de plus petite taille et répondant à la réglementation ATEX a été installée en lieu et place de l'ancienne torchère. Une étude de fin de post exploitation du site a été initiée en 2022 et déposée auprès des services de l'Etat en charge du suivi administratif du site.

Depuis, deux champs de panneaux photovoltaïques ont été installés par les propriétaires des terrains de la décharge, la Ville de Colmar et le groupe AUCHAN. Les travaux ont duré près de deux ans et les deux installations ont été mises en service en 2024.

3 LE CVED (Centre de Valorisation Energétique des Déchets)



Le CVED est situé 174 rue du Ladhof, dans la zone industrielle de Colmar. Les travaux de construction de cette usine ont démarré en 1986. La mise en service a été effective en 1988 par le constructeur. Dès 1989, le Syndicat a confié l'exploitation de cette unité à la Sté Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) pour une durée de 20 ans. Courant 2009, après une procédure de mise en concurrence, l'exploitation de cette usine a été reconfiée à la SCCU pour une durée de 5 ans renouvelable par période de 1 an sans toutefois pouvoir excéder au total 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Après une nouvelle procédure de consultation engagée courant 2019 le contrat d'exploitation a été confié à la SCCU pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2028.

Courant de l'année 2017, cette usine a fait l'objet d'importants travaux de rénovation. L'évolution quantitative et qualitative des déchets mais aussi la vétusté de certains équipements ont conduit le SITDCE à réaliser ces travaux pour près de 10 000 000 € HT. De ce fait le CVED a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2017.

Le principe de fonctionnement de l'usine repose sur deux fours à grilles d'une capacité de 6 t/h, et une capacité annuelle de traitement autorisée de 70 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Elle se compose donc d'une partie traitement thermique à proprement parler, d'une partie chaudière pour la récupération de la chaleur et enfin d'une partie traitement des fumées.

Les quantités de déchets traités se répartissent pour l'année 2024 comme suit :

	Tonnages 2023	Tonnages 2024	% Variation
Ordures ménagères	32 686	31 672	-3,10
Déchets ménagers	3 811	3 878	1,76
Déchèteries	5 597	5 569	-0,50
Déchets d'autres collectivités	10 639	12 859	20,87
Déchets des activités économiques	17 519	18 056	3,07
TOTAL	70 252	72 034	2,54

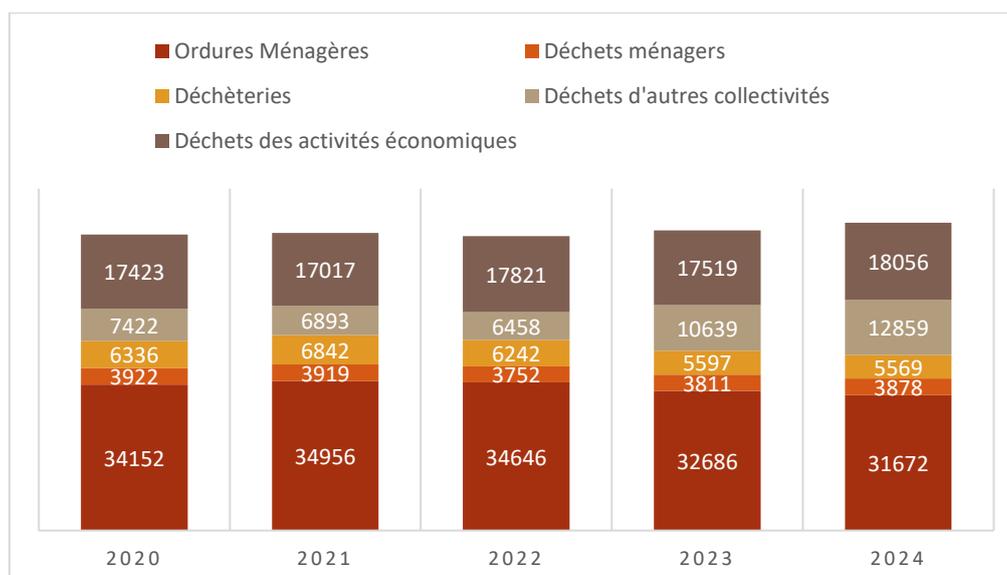
Le tonnage annuel effectivement traité a augmenté de +2,54 % par rapport à 2023.

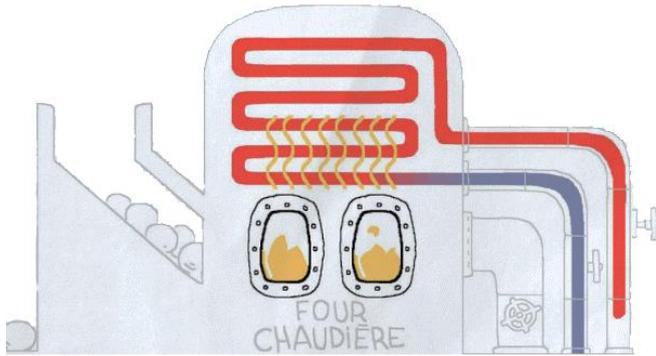
Les tonnages issus des collectivités membres ont globalement diminué. Les OMr de plus de 3% et les déchèteries de 0,5%. Ces dernières ont presque toutes été rénovées et de nombreuses nouvelles filières de tri ont été installées sur ces sites.

Les apports des collectivités extérieures au périmètre du SITDCE sont en nette hausse, du fait des partenariats contractualisés pour l'année 2024 ce qui a permis de compenser la baisse évoquée précédemment. Enfin, les tonnages des activités économiques ont aussi augmenté.

Le tonnage est élevé et a dépassé le tonnage autorisé par arrêté préfectoral de 70 000 tonnes. Ce dépassement est lié d'une part, à la forte pression issue des activités économiques durant l'été 2024 puisque certains outils de traitement ont connu des arrêts non prévus, et d'autre part, au traitement de 640 tonnes en provenance du SIVOM de l'agglomération mulhousienne, dans le cadre des entraides entre usines.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions de tonnages sur les 5 dernières années :





La vapeur produite par le CVED est vendue au chauffage urbain de la Ville de Colmar. Celui-ci alimente des bâtiments publics, des logements sociaux, mais également des industriels.

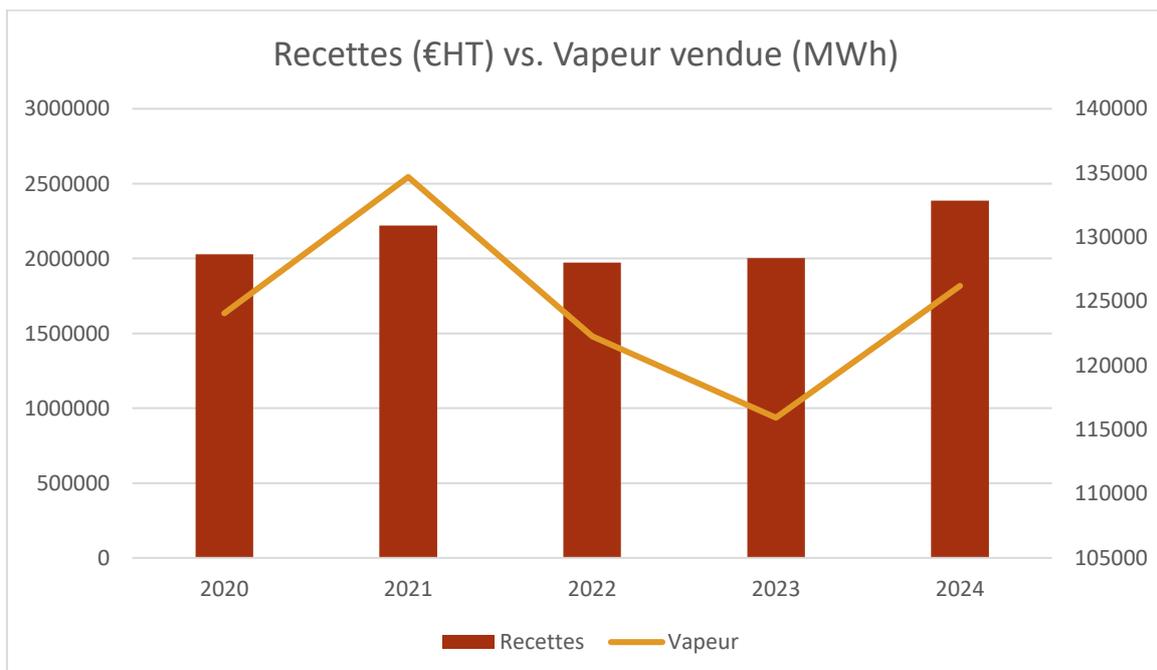
L'utilisation moyenne de cette énergie produite est d'environ 80 % sur l'année et le coût de la tonne de déchets traitée est diminué de 25 à 30 % compte tenu de la recette annuelle que représente la vente de vapeur.

La performance énergétique de l'installation, selon le calcul « TGAP douanes », est de 0,85 pour l'année 2024. Ce taux élevé permet de bénéficier d'un abattement de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

	2023	2024	% Variation
Energie vendue (MWh)	115 929	126 210	8,87
Recette (€ HT)	2 002 869	2 385 545	19,11

Les recettes de vente de vapeur sont bien plus élevées qu'en 2023 du fait des augmentations du prix de vente de la vapeur en 2024, +7%, et de la quantité de vapeur vendue en 2024, +8,9%, soit 10 281 MWh de plus.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions de vente de vapeur sur les 5 dernières années :



Les sous-produits générés par l'incinération des déchets sont d'une part les "imbrûlés" issus du processus de combustion et d'autre part, les "refiom et cendres" issus du traitement des fumées.

Ainsi, les imbrûlés, soit environ 13 527 T pour l'année 2024, se composent de :

- 1 274 T de ferrailles recyclés en aciérie par la Sté Derichebourg-68 (soit 1,8 % du tonnage entrant),
- 123 T de non-ferreux recyclés en fonderie par la Sté CSR Environnement-92 (soit 0,17 % du tonnage entrant),
- 12 124 T de mâchefers recyclés et utilisés en sous-couches routières en travaux publics par la Sté Lingenheld Environnement-67 (soit 16,8 % du tonnage entrant),
- 6 T de refus de crible stockés en centre de stockage de déchets ultimes à Retzwiller par la Sté Suez-68 (soit 0,008 % du tonnage entrant).



Les refiom et cendres (issus du traitement de fumées) ont représenté 2 766 T en 2024 (soit 3,8 % du tonnage entrant). Toutes les tonnes ont été valorisées par la Sté Suez RR IWS Minerals sur le site de traitement de déchets dangereux de Vaire-et-Montoille (70) .

4 FINANCEMENT DU SERVICE

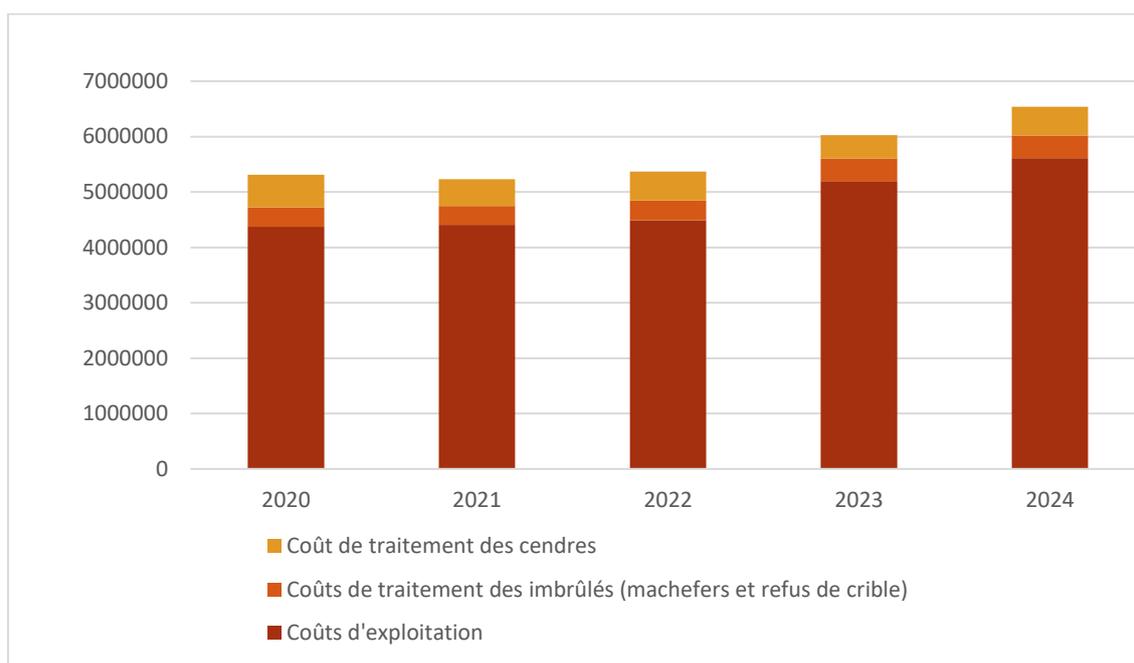
Le tableau ci-dessous reprend les principales dépenses du service, qui représentent 80 % des dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat :

	2023	2024	% Variation
Coûts d'exploitation	5 199 271	5 610 658	7,91
Coûts de traitement des imbrûlés (mâchefers et refus de crible)	407 175	411 733	1,12
Coût de traitement des cendres	423 049	517 437	22,31
TOTAL	6 029 495	6 539 828	8,46

Le coût d'exploitation est en forte augmentation par rapport à l'année dernière du fait de l'application des formules de révisions du contrat d'exploitation (modifiées en 2022 par avenant) et d'un tonnage traité élevé.

Le coût de traitement des mâchefers n'a que très légèrement augmenté malgré un tonnage produit plus élevé qu'en 2023. Celui des refiom et cendres a fortement augmenté et est lié à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 du nouveau marché de traitement de ces déchets.

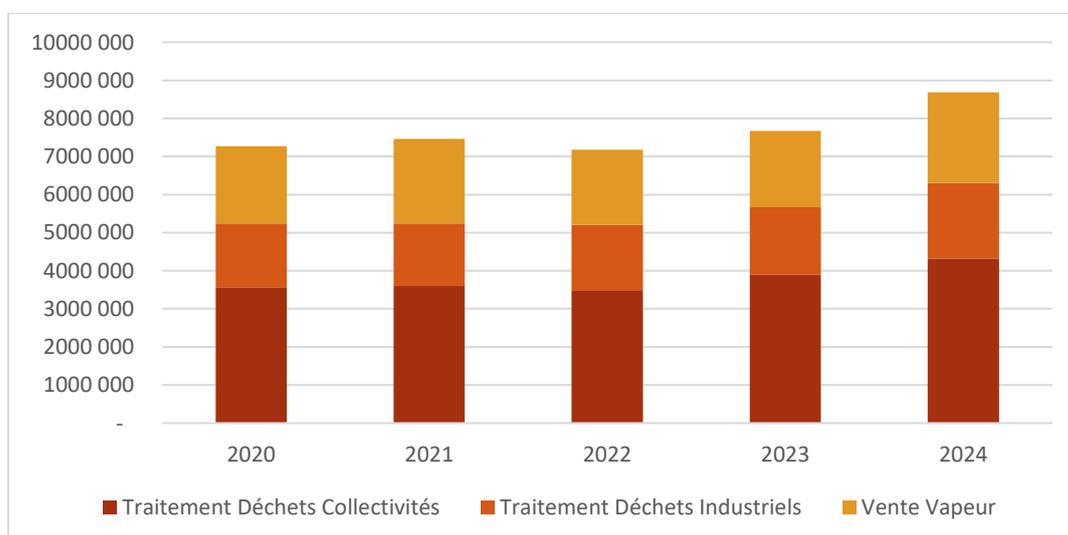
Le graphique ci-dessous illustre les évolutions des coûts des principaux postes depuis 2020 :



Le tableau ci-dessous reprend les principales recettes du service, qui représentent 85 % des recettes réelles de fonctionnement du Syndicat :

	Recettes 2023 (€ HT)	Recettes 2024 (€ HT)	% Variation
Traitement Déchets Collectivités	3 893 125	4 322 679	11,03
Traitement Déchets Industriels	1 775 136	1 979 926	11,54
Vente vapeur	2 002 869	2 385 545	19,11
TOTAL	7 671 130	8 688 150	13,26

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions des principales recettes sur les 5 dernières années :



5 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le SITDCE s'est doté d'un site internet depuis le mois de septembre 2023 ce qui permet au syndicat de communiquer, notamment par le biais d'un petit film expliquant le traitement des déchets sur son territoire.

Concernant le Centre de Valorisation Energétique des Déchets (CVED) :

Les certifications ISO 14001 et ISO 50001 ont été favorablement reconduites en 2024. Le SITDCE bénéficie donc toujours de trois critères simultanés (performance énergétique, certification ISO 50001 et norme de rejet des oxydes d'azote < 80 mg/Nm³) permettant de bénéficier d'un taux de TGAP le plus faible possible.

Les travaux complémentaires au BREF incinération du 3 décembre 2019, ont été menés à bien durant les deux arrêts de ligne de 2023 avec une mise en service courant du mois d'octobre, respectant ainsi la date limite du 3 décembre 2023. Les dernières réserves ont été levées en 2024 et le marché a été soldé.

Courant 2024, le SITDCE a également retenu un maître d'œuvre pour la réhabilitation des locaux administratifs du CVED : la salle de contrôle, les bureaux, les aires de circulation, la salle de réunion, l'accueil, ... L'étude a été menée conjointement avec le personnel de l'usine afin que ce projet réponde de façon pragmatique au fonctionnement de l'équipement. Ont également déjà été retenus le contrôleur technique et le préventeur. Les consultations pour retenir les entreprises seront lancées au 1^{er} trimestre 2025 et les travaux devraient démarrer au 2^{ème} semestre 2025.

Enfin, le SITDCE a acquis les terrains attenants à l'usine courant 2024. Ces derniers seront clôturés début 2025 puis, des études approfondies devraient être engagées pour y implanter une aire de préparation, broyage et stockage de déchets encombrants incinérables ainsi qu'un hall souple permettant d'abriter des eaux météoriques les big-bags de refiom et cendres produits par le CVED.

Concernant l'ancienne décharge du Ligibell :

Seuls quelques travaux d'entretien et de réparation ont été effectués sur le site afin de toujours maintenir en bon état de fonctionnement les installations de dégazage et de surveillance.

Les deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont été finalisés courant 2024 et la production électrique démarrée. Ces projets sont portés pour le premier par la Sté VOLTALIA et le second par la Sté LIGELIOS.